

**Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES**

**DELIBERATION N° 2022-185
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre 2022 à 19h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 6 décembre 2022, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Christophe AUBERT.

Etaient présents en séance : Christophe AUBERT, maire,
Eric GRAVIER, Agnès ARGENTIER, Françoise MOREAU, adjoints,
Marie-Hélène COING, maire déléguée de Mont de Lans.
Laurent GIRAUD, Jean-Luc BISI, Paul VAN LEEUWEN, Céline VALETTE, Fabien VEYRAT, Hervé LESCURE, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Anne MILLET, Enrica TASSO, Ugo MOUNIER, Pascal ESPITALLIER, Stéphane VAISSIERES.

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration :

Pierre BALME donne pouvoir à Christophe AUBERT
Angélique AGUILAR donne pouvoir à Marie-Hélène COING
Marion ROLLAND donne pouvoir à Françoise MOREAU

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil : Céline VALETTE et Hervé LESCURE ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DOMAINE : FONCTION PUBLIQUE – 4.1.1.1 – Créations et suppressions de postes
OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs**

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique,

VU la délibération n°2022-156 du 07 novembre 2022 portant mise à jour du tableau des effectifs,

VU l'avis favorable du Comité technique en date du 29 novembre 2022,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le tableau des effectifs doit être mis à jour après le départ de plusieurs agents suite à la fin de leur contrat ou dans le cadre d'une mutation.

Il propose d'actualiser le tableau des effectifs pour tenir compte de ces mouvements :

Départs :

- 5/05/2022 - Directrice des Services Techniques – Grade : Ingénieur Principal
- 1/08/2022 - Responsable de la Police Municipale – Grade : Brigadier-Chef Principal
- 25/09/2022 - Directeur général des Services – Grade : Attaché hors classe
- 25/09/2022 - Directrice Générale Adjointe des Services – Grade - : Attaché hors classe

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de supprimer les postes vacants à compter du 1^{er} janvier 2023 :

FILIERE ADMINISTRATIVE : 2 postes Attaché hors classe

FILIERE TECHNIQUE : 1 poste Ingénieur Principal

FILIERE SECURITE : 1 poste Brigadier-Chef Principal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de supprimer :
 - au sein du Service Administratif : 2 postes Catégorie A : Attaché hors classe à temps complet
 - au sein du Service Technique : 1 poste Catégorie A : Ingénieur Principal à temps complet
 - au sein de la Police Municipale : 1 poste Catégorie C : Brigadier-Chef Principal à temps complet
- **PRECISE** que le tableau des effectifs sera mis à jour au 1^{er} janvier 2023 afin de prendre en compte cette modification
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire à l'effet de signer toute pièce administrative inhérente à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le maire, Christophe AUBERT

